

pense, ce que stipule ce serment. En fait, le député de Red-Deer a déclaré qu'un autre représentant avait violé son serment, quelles que soient les dispositions de ce serment. Je signale au député de Red-Deer et à tous les autres députés qu'on ne saurait porter pareille accusation sans suivre la procédure normale. C'est aussi simple que cela. Le représentant de Red-Deer sait quelle procédure il doit suivre s'il veut donner suite à l'affaire.

M. Thompson: Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de poser la question de privilège à ce sujet ni de présenter une motion, car cette responsabilité n'imcombe pas à un député, à mon sens. Mais je n'en pense pas moins que l'honneur de tout député qui a prêté le serment d'allégeance et qui a pris son siège à la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de prendre une décision, j'ai donné au député de Red-Deer l'occasion d'adresser des commentaires à la Chambre. Je lui rappelle qu'il n'est ni convenable ni conforme à la procédure parlementaire qu'un député prenne la parole pour commenter une décision de l'Orateur. Je lui signale respectueusement que la procédure est très simple à ce sujet. J'ai jugé que les termes employés n'auraient pas dû l'être sous cette forme, et le député conviendra, j'en suis sûr, qu'il y a lieu de retirer l'expression.

M. Thompson: Je crois l'avoir retirée, monsieur l'Orateur, si vous estimez que ma question d'hier constituait une accusation. Vu la décision de Votre Honneur, je n'ai pas le choix, je dois retirer l'expression, mais je dois protester et dire que je posais seulement une question qui, à mon sens, intéressait tous les députés.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉPÔT DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en renvoyant à la Chambre le bill n° S-11 concernant la Principal Life Insurance Company of Canada...

[Français]

...Comme d'habitude, la motion est rédigée en français et en anglais.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

LES FINANCES

ANNONCE DE NOUVELLES MESURES FISCALES ET D'UNE HAUSSE TEMPORAIRE DES IMPÔTS

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une brève déclaration sur la position fiscale du gouvernement qui fera l'objet de nos entretiens la semaine prochaine avec les ministres provinciaux des Finances. Le gouvernement a décidé de proposer, à la fin du mois, de nouvelles mesures fiscales, y compris une hausse temporaire des impôts. Le gouvernement se propose de tenir des consultations par les voies ordinaires pour déterminer les modalités de présentation et de débat.

Ces mesures fiscales feront partie d'un programme intégré visant à enrayer l'inflation des prix et des coûts qui règne présentement au Canada, et à réduire les pressions excessives sur nos marchés des capitaux. Pour pouvoir faire face à nos dépenses, il sera plus efficace et plus juste d'augmenter les impôts, pour l'année qui vient, que de tenter de porter nos emprunts à des niveaux que nous ne saurions atteindre que par des méthodes inflationnistes qui augmenteraient les prix encore plus.

Les prix et les coûts montent à un tel rythme qu'il faut absolument y mettre un frein par des politiques fiscales et d'autres moyens. Les augmentations d'impôt que nous proposons s'ajoutant aux restrictions dans nos programmes de dépenses et à des réductions considérables dans nos programmes de prêts, le gouvernement pourra maintenir ses besoins nets en espèces et ses demandes sur le marché des capitaux à moins de 750 millions de dollars, au cours de la prochaine année financière, abstraction faite de changements imprévus dans nos réserves de change.

Cette somme est inférieure à la moitié de nos besoins liquides pour cette année. Le gouvernement a aussi décidé d'établir à 10,300 millions de dollars les dépenses budgétaires de l'année prochaine, sans compter les dépenses de l'assurance frais médicaux et de l'amortissement du déficit de l'Expo. Donc, nos dépenses de l'année prochaine n'augmenteront que de 4.5 p. 100, moins de la moitié de l'augmentation des années récentes.

Comme nous l'avons annoncé, nous suivrons de près les progrès de l'assurance frais médicaux l'année prochaine pour déterminer s'il faut la financer par de nouveaux impôts ou par des réductions correspondantes des programmes de dépenses déjà existants. Le financement ne se fera pas au moyen de nouveaux emprunts.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la déclaration du minis-